

**Séance du 30 avril 2026**

Date de la convocation : ..... 24/04/2026

Date d'affichage convocation : ..... 24/04/2026

Nombre de Membres		
en exercice	présents	Pouvoirs
<b>32</b>	<b>27</b>	<b>5</b>
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**N°2026-04-85**

**Appui au développement économique  
local – Attribution d'une subvention à  
Initiative Gard pour 2026**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six et le trente avril à quatorze heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Thierry FÉLINE, Président, en exercice.

**Présents :** Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - Mme ANDRÉ-SCANAVINO Chantal - Mme ANJO Marine - M. BONATO Cédric - Mme BONFIGLIO Guylène - M. BREYSSE Cédric - M. BROUSSES Philippe - M. BUSSAC Yannick - Mme CAUQUIL-HUGON Christel - Mme CAVAILLÉ Nathalie - Mme CHANRON Nicole - Mme COMBE Florence - M. CREICHE Jean-Philippe - M. CRESPE Charly - M. DUMONT Christophe - M. FÉLINE Thierry - M. FILHOL Jean-Pierre - Mme LASHERMES Sandy - M. MANCEL Thierry - Mme MARCHAND Cristel - M. MARTI Alain - M. MORRA André - M. PÉLISSIER Laurent - Mme PELLEGRIN-PONSOLE Sophie - Mme PIMIENTO Corinne - M. RAMS Joachim - Mme SCOLLO-OGIER Martine.

**Absents ayant donné pouvoir :** M. EHRET Yves pour Mme ANDRÉ SCANAVINO Chantal - M. LAPISARDI Christian pour M. PÉLISSIER Laurent - Mme MOURRUT Pascale pour Mme ALBECQ-MEGIAS Noémie - M. PAPPY David pour Mme PIMIENTO Corinne - Mme VANDERBISTE Carine pour Mme MARCHAND Cristel.

**Secrétaire de séance :** M. BROUSSES Philippe.

M. Cédric BONATO, Vice-Président, expose :

- Vu les statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue (CCTC) et notamment sa compétence en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2014-09-159 du Conseil communautaire du 22 septembre 2014 relative à l'adhésion de la Communauté de communes Terre de Camargue à l'association Initiative Gard.

La Communauté de communes Terre de Camargue, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, soutient les actions en faveur de la création, de la reprise et du développement des entreprises sur son territoire.

L'association Initiative Gard, membre du réseau national Initiative France, constitue un acteur majeur du financement et de l'accompagnement des porteurs de projets. Elle intervient notamment par l'octroi de prêts d'honneur sans garantie ni intérêt, d'un montant compris entre 3 000 € et 40 000 €, pouvant atteindre 80 000 € dans le cadre d'une reprise d'entreprise. Ces prêts permettent de renforcer les fonds propres des entreprises et de faciliter leur accès au financement bancaire, générant ainsi un effet levier significatif dans le montage des projets.

L'association affiche par ailleurs un taux de pérennité des entreprises soutenues de 92 % à trois ans, attestant de la pertinence et de l'efficacité de son action.

La Communauté de communes Terre de Camargue, adhérente à Initiative Gard depuis 2014, participe au financement du fonctionnement de l'association ainsi qu'à l'abondement du fonds de prêts, permettant l'octroi d'avances remboursables à un plus grand nombre de créateurs et repreneurs. Afin de maintenir et de renforcer les actions de l'association sur le territoire intercommunal, il est proposé d'accorder une subvention au titre de l'année 2026 d'un montant de 8 852 €, calculé sur la base de 0,42 € par habitant (population de référence : 21 075 habitants).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le versement d'une subvention à l'association Initiative Gard pour l'année 2026 d'un montant de 8 852 € dans les conditions ci-dessus évoquées ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Le Secrétaire de séance,  
Philippe BROUSSES.**

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-26 relatif aux détails du recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication et/ou notification.

**Pour copie conforme,  
Fait à Aigues-Mortes, le 04 mai 2026  
Le Président,  
Thierry FÉLINE**

